Bandung et la participation des femmes aux élections en Côte d'Ivoire: cas des municipales et législatives (1975-2000)

Ahiza Célestine NAMOI,
Ecole Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan,
celestine.namoi06@gmail.com

Résumé

La Conférence de Bandung (1955) constitue un moment majeur de l'histoire politique de plusieurs Etats d'Asie et d'Afrique, et participe à la diffusion d'une politique fondée sur l'émancipation, l'égalité et la participation des populations à la vie de leurs Etats. L'article analyse l'évolution de la participation des femmes aux élections municipales et législatives en Côte d'Ivoire entre 1975 et 2000, en mettant en perspective cette évolution avec les transformations politiques intervenues dans le prolongement de l'esprit de Bandung. L'étude adoptant une approche qualitative fondée sur le croisement des sources administratives, des textes législatifs, documents électoraux, travaux scientifiques, a permis de comprendre les raisons des limites de la représentativité féminine. Les résultats montrent la progression lente et discontinue de la participation féminine aux élections et également des limites à leur représentation politique. L'étude conclut que cette évolution traduit une affirmation progressive des femmes, sans parvenir à une représentation pleinement égalitaire.
***Mots-clés** : Côte d'Ivoire, Bandung, élections, femmes, participation politique*

Abstract

The Bandung Conference (1955) was a pivotal moment in the political history of several Asian and African states, contributing to the spread of policies based on emancipation, equality, and the participation of populations in the life of their states. This article analyzes the evolution of women's participation in municipal and legislative elections in Côte d'Ivoire between 1975 and 2000, placing this evolution in the context of the political transformations that followed the spirit of Bandung. The study, adopting a qualitative approach based on cross-referencing administrative sources, legislative texts, electoral documents, and scholarly works, sheds light on the

reasons for the limitations of female representation. The results show the slow and discontinuous progress of women's participation in elections, as well as limitations to their political representation. The study concludes that this evolution reflects a gradual assertion of women's rights, without achieving fully egalitarian representation.
Keywords : *Ivory Coast, Bandung, elections, women, political participation*

Introduction

La Conférence de Bandung (1955) constitue un moment majeur de l'histoire politique de plusieurs Etats d'Asie et d'Afrique, engagés dans la lutte contre la domination coloniale. Au-delà de la question de souveraineté, de coopération entre les peuples du Sud, l'esprit de Bandung participe à la diffusion d'une politique fondée sur l'émancipation, l'égalité et la participation des populations à la Constitution de leurs Etats. En Côte d'Ivoire, l'accès des femmes à la citoyenneté ne signifie pas automatiquement leur présence effective dans les espaces de décision.

Cette étude analyse l'évolution de la participation des femmes aux élections municipales et législatives en Côte d'Ivoire entre 1975 et 2000, en mettant en perspective cette évolution avec les transformations politiques intervenues dans le prolongement de l'esprit de Bandung.

Cette recherche repose sur une approche qualitative, une démarche historique et le croisement critique de plusieurs catégories de sources, notamment les archives administratives et politiques, les textes législatifs et réglementaires, les documents électoraux ainsi que les travaux scientifiques. Ces données ont été complétées par l'exploitation d'une série statistique relative à la représentation des femmes aux élections, soumise à une critique documentaire visant à en apprécier la fiabilité et la portée. Le croisement et la confrontation de ces différentes sources ont permis d'appréhender les modalités de mise en œuvre de la participation électorale des femmes, de reconstituer le cadre juridique et institutionnel, d'identifier les facteurs

expliquant les limites de leur représentation dans les instances électives et de mettre en relation l'évolution de cette représentation avec les transformations du système politique ivoirien. Le corpus normatif réunit les textes fixant le cadre de la compétition électorale (Constitution du 3 novembre 1960 (art. 5)), lois de 1978 et de 1980 sur l'organisation municipale, loi de 1985 créant quatre-vingt-dix-huit communes, CEDEF et Plateforme de Beijing (1995). Ces textes ont été analysés à partir d'une grille de lecture commune permettant d'identifier les dispositions créant un droit ou instituant une contrainte en matière de représentation politique des femmes et des hommes. Quant au corpus statistique électoral, il repose sur les Chroniques des élections parlementaires et la base PARLINE de l'Union interparlementaire. Au niveau scientifique, le corpus rassemble les travaux consacrés à Bandung et à ses prolongements, à la sociologie politique ivoirienne et à la représentation politique des femmes en Afrique. Nous avons choisi les bornes chronologiques de 1975 à 2000 pour mieux cerner cette évolution. 1975 marque l'année internationale de la Femme (ONU), relance du féminisme africain et engagement international des Etats africains en faveur des droits des femmes. L'année 2000 correspond à l'élection présidentielle suivie des élections législatives et l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo qui a marqué la fin de la transition militaire après le coup d'état du 24 octobre 1999 et le début de la deuxième République. Comment la participation des femmes aux élections municipales et législatives a-t-elle évolué en Côte d'Ivoire entre 1975 et 2000 ? Dans quelle mesure cette évolution pouvait être mise en relation avec les prolongements de l'esprit de Bandung et les transformations du contexte politique ivoirien ?

Notre étude s'articule autour de trois axes. Nous analyserons d'abord les prémices d'une participation politique féminine en Côte d'Ivoire (1975-1990), ensuite nous examinerons l'ouverture multipartite et la recomposition de la participation politique

féminine (1990-1995) et enfin nous mettrons en évidence la diversification politique et les nouvelles dynamiques de représentation des femmes en Côte d'Ivoire (1995-2000).

1. Les prémices d'une participation politique féminine en Côte d'Ivoire (1975-1990)

1.1 Le contexte politique et idéologique de la participation des femmes

La conférence de Bandung d'avril 1955 ne comportait pas, à proprement parler, de résolution spécifiquement consacrée aux droits des femmes. La déclaration finale de Bandung, en affirmant dans son communiqué que « le colonialisme, sous toutes ses formes, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement », posait un principe dont l'application logique pouvait être étendue à toutes les formes de domination, y compris la domination patriarcale. Richard Wright, dans son récit de la conférence publié sous le titre *The Color Curtain* (1956), observait déjà que les femmes présentes à Bandung en nombre certes réduit y avaient puisé une inspiration qui dépassait le cadre strictement anticolonial. L'historiographie récente a précisé ce point d'une manière qui importe directement à notre objet. Naoko Shimazu (2015) a montré que les femmes présentes à Bandung y occupaient une position paradoxale : visibles dans la mise en scène diplomatique de la conférence, elles étaient largement absentes des instances de décision. Elisabeth Armstrong (2016) a pour sa part, établi que l'articulation entre anti-impérialisme et droits des femmes ne naît pas à Bandung mais la précède : la Conférence des femmes d'Asie de 1949, organisée dans l'orbite de la Fédération démocratique internationale des femmes, avait déjà formulé une solidarité Sud-Sud liant explicitement libération nationale et émancipation féminine. Bandung apparaît dès lors moins comme l'origine d'un féminisme du Sud que comme la caisse de

résonance d'un principe égalitaire déjà formulé ailleurs, et dont la portée en matière de genre restera implicite.
Les prolongements institutionnels de Bandung eurent une incidence directe sur la question des droits des femmes dans les pays du Sud. Le Mouvement des non-alignés, né dans le sillage de Bandung et formalisé lors de la conférence de Belgrade en 1961, intégra progressivement les questions de genre dans ses déclarations et ses programmes d'action. La conférence d'Alger (1973) et celle de Colombo (1976) firent explicitement référence à la nécessité de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et économique des pays membres (Prashad, 2007 ; Ampiah, 2007).

Dans les États africains postcoloniaux, la question de la place des femmes dans la vie publique s'inscrit progressivement dans cette dynamique. L'émancipation ne se limite plus à la libération du joug colonial, elle renvoie également à la transformation des rapports sociaux et à la reconnaissance de la capacité des femmes à participer à la vie économique, sociale et politique.

Sous le régime de parti unique instauré par Houphouët-Boigny après l'indépendance, la participation politique des femmes fut encadrée par les structures du PDCI-RDA. L'Association des femmes ivoiriennes (AFI), fondée en 1963 par Marie-Thérèse Houphouët-Boigny, première dame, organisation affiliée au parti, constitua le principal canal d'expression politique féminine. Comme l'a analysé Claudine Vidal (1991), cette structure, tout en offrant aux femmes un espace de visibilité et d'action, fonctionnait davantage comme un instrument de mobilisation au service du parti que comme un vecteur d'émancipation autonome. Les femmes y étaient cantonnées à des rôles d'animation, de soutien logistique et de mobilisation électorale, rarement promues à des postes de responsabilité ou de décision.

L'année 1975 décrétée Année internationale de la femme par les Nations unies, donna lieu à la première Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Mexico (1975). La Côte d'Ivoire y participa et s'engagea à promouvoir la participation des femmes à la vie politique nationale. Cette conférence, qui s'inscrivait dans la continuité de l'esprit d'émancipation hérité de Bandung, contribua à placer la question des droits politiques des femmes sur l'agenda international et à exercer une pression normative sur les gouvernements africains (Fraser, 1997 ; Boutros-Ghali, 1996).

En Côte d'Ivoire, cette évolution internationale rencontre un système politique marqué par la prépondérance du Parti démocratique de Côte d'Ivoire et par une forte centralisation de la vie politique. L'accès des femmes aux droits politiques est juridiquement établi, mais leur présence effective dans les institutions représentatives demeure limitée.

1.2. Le cadre juridique et institutionnel de la participation électorale des femmes

Le cadre juridique de la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire reposait sur un ensemble de textes qui garantissaient l'égalité des droits entre hommes et femmes. La Constitution ivoirienne de 1960, dans son préambule, proclamait l'adhésion de la République à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. L'article 5 de cette Constitution établissait que « le suffrage est universel, égal et secret », sans distinction de sexe (République de Côte d'Ivoire, 1960). Cette égalité juridique ne se traduisait cependant pas dans les faits. Le Code électoral, les dispositions relatives à l'éligibilité et les mécanismes de désignation des candidats ne comportaient pas de mesures spécifiques visant à favoriser la représentation féminine. L'absence de quotas, de mécanismes de parité ou de mesures incitatives laissait le champ libre aux logiques sociales et politiques qui, dans la pratique, défavorisaient les

candidatures féminines. Une femme peut juridiquement disposer du droit de voter et d'être candidate dans que les conditions politiques, sociales et partisanes permettent une représentation significative des femmes. Dans le système politique ivoirien, le parti dominant joue un rôle central dans la sélection des candidats. La possibilité pour les femmes d'accéder aux fonctions électives dépend ainsi non seulement de leur volonté de participer à la compétition politique, mais également de leur capacité à obtenir l'investiture ou le soutien des structures partisanes.

Sur le plan institutionnel, la création d'un ministère chargé de la Condition féminine dans les années 1970, témoignait d'une prise de conscience officielle de la nécessité de traiter spécifiquement les questions relatives aux droits des femmes. Cette structure ministérielle souffrait d'un déficit de moyens budgétaires, de compétences techniques et de poids politique au sein du gouvernement, limitant leur capacité d'action (Sow, 2004).

1.3. Les femmes dans les élections municipales et législatives

Les élections municipales et législatives constituent un premier niveau d'observation car elles placent les femmes au contact de la gestion des collectivités locales. La participation à ces élections peut constituer un espace d'apprentissage politique et de construction de nouvelles légitimités. Les élections municipales et législatives de 1975 ont donné une femme maire et 10 députés. La décennie 1980 s'ouvre dans un contexte où la Côte d'Ivoire demeurait sous le régime du parti unique le PDCI-RDA. Les élections législatives de 1980 offrent un premier point d'observation significatif. Pour la première fois depuis l'indépendance, le président Houphouët-Boigny autorisa la présentation de candidatures multiples au sein du PDCI-RDA, introduisant un élément de compétition interne qui devait revitaliser le système politique tout en le maintenant dans le cadre du parti unique. Cette ouverture relative ne profita guère

aux femmes : le nombre de candidates demeura dérisoire et le nombre d'élues plus encore. Selon les données compilées par l'Union interparlementaire, en 1980, sur 147 députés élus à l'Assemblée nationale, le nombre de femmes s'élevait à sept, soit 5,4% des élus. En 1985, cette proportion augmentait légèrement : dix députés femmes. En 1990, la première législature multipartite comptait moins de 5% de femmes avec huit députés (UIP,1995, 2000, 2005).

Les élections municipales, instituées en 1980 avec la création de 37 communes de plein exercice, offraient théoriquement un terrain plus favorable à l'engagement politique des femmes. Pour les élections municipales, les données sont plus fragmentaires mais convergent vers un même constat de sous-représentation. Le nombre de femmes maires est resté infime tout au long de la période : on en comptait quatre en 1980, 1985, 1990, et le chiffre n'excéda jamais cinq sur l'ensemble des communes du pays. L'échelon communal, plus proche des réalités quotidiennes des populations, correspondait à des domaines de compétence éducation, santé, affaires sociales dans lesquels les femmes étaient traditionnellement reconnues. Les postes de maires et de conseillers municipaux demeurèrent très largement monopolisés par les hommes, les rares femmes élues étant le plus souvent reléguées à des postes d'adjointes ou de conseillères sans responsabilités majeures. Plusieurs facteurs expliquent cette sous-représentation persistante. Le premier tient aux mécanismes de sélection des candidats au sein du PDCI-RDA. Dans un système de parti unique, l'investiture du parti était la condition sine qua non de toute candidature. Or les processus de désignation, dominés par les sections locales du parti et par les notabilités traditionnelles, défavorisaient structurellement les femmes, qui ne disposaient ni des réseaux d'influence ni des ressources financières nécessaires pour s'imposer dans la compétition interne (Bakary, 1984). Le deuxième facteur relève de l'ordre socioculturel. Dans de nombreuses sociétés

ivoiriennes, la sphère politique demeurait perçue comme un domaine masculin. Les femmes qui aspiraient à des responsabilités politiques devaient affronter non seulement la compétition électorale, mais aussi la désapprobation sociale de leur propre communauté, voire de leur propre famille. Claudine Vidal, dans ses analyses de la société abidjanaise, a mis en lumière les tensions entre les aspirations émancipatrices des femmes urbaines éduquées et les pesanteurs d'un ordre social qui assignait aux femmes des rôles subordonnés dans la sphère publique (Vidal, 1991, 1997).L'ouverture de la compétition politique constitue une opportunité, mais son appropriation par les femmes dépend des stratégies des partis, de leurs ressources et des normes sociales qui continuent d'en cacher leur accès au pouvoir. Ainsi la période 1975-1990 apparaît comme une phase de construction progressive de la participation politique féminine. Les principes d'émancipation et d'égalité promus dans les cadres internationaux, de la proclamation de Bandung, rencontrent en Côte d'Ivoire des réalités politiques et sociales qui en limitent encore la traduction institutionnelle. La rupture de 1990 ouvre alors une nouvelle séquence.

Photo : Quelques figures emblématiques des femmes députés et maire 1975-1990



Jeanne Gervais



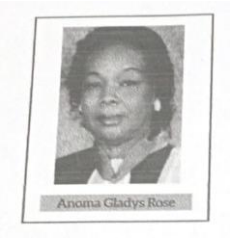
Aka-Anghui Hortense



Coffi Tiézan Léopoldine



Tchicaya Madelei



Anoma Gladys Rose



Danielle Boni-Clavérie



Djibo Aya Martine



Achy Brou Marthe Solange

Crédit photo : NAMOI, 2024

2. L'avènement du multipartisme et ses effets sur la participation politique des femmes (1990-1995)

2.1 La rupture du monopartisme et l'élargissement de l'espace politique

L'année 1990 constitue un tournant majeur dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Après plusieurs décennies de domination du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), le système politique ivoirien s'ouvre au multipartisme. Cette transformation intervient dans un contexte national marqué par une crise économique et sociale persistante, mais également par une montée des revendications en faveur du pluralisme politique. Pour les femmes, ce basculement ouvre de

nouvelles perspectives en même temps qu'il créa de nouveaux défis.

L'ouverture au multipartisme de 1990 modifia donc moins le statut juridique des femmes que les conditions de la compétition politique. Les élections législatives du 25 novembre 1990 constituent la première manifestation électorale de cette nouvelle configuration. Elles offrent désormais plusieurs formations politique dont le PDCI-RDA le Front Populaire Ivoirien (FPI) avec 490 candidats pour 175 sièges. Cette diversification de l'offre politique aurait pu favoriser une plus grande présence de femmes dans la compétition électorale. Pourtant, les résultats montrent que l'ouverture politique ne produit pas une immédiate transformation profonde de la représentation féminine. Les données de l'Union Interparlementaire indiquent que huit femmes siègent à l'Assemblée nationale après les élections de 1990. La première législature multipartite comptait moins de 5% de femmes parmi ses élus. Leur présence reste donc très minoritaire. Cette situation confirme que le passage au multipartisme ne suffit pas, à lui seul, à supprimer les mécanismes qui limitent l'accès des femmes aux fonctions électives. Ce résultat est théoriquement significatif. Il invalide l'hypothèse d'un lien mécanique entre pluralisme et inclusion, et confirme l'analyse de Waylen (1994) : les transitions démocratiques ouvrent un « espace politique » dont l'appropriation dépend de la capacité des mouvements de femmes à s'y organiser de manière autonome et à peser sur les appareils partisans. Là où cette capacité fait défaut, l'ouverture bénéficie prioritairement aux acteurs déjà dotés en ressources politiques — c'est-à-dire aux hommes. Le multipartisme ivoirien de 1990 multiplie les compétiteurs sans modifier les critères de la compétition.

Le scrutin du 26 novembre 1995 marque en revanche une progression réelle : 14 femmes sur 175 sièges, soit 8 % (UIP,

1995, 2000). À effectif constant, la représentation féminine progresse de trois points en cinq ans, ce qui constitue la plus forte inflexion de toute la période. Il convient toutefois d'en apprécier la portée : elle porte sur quatorze personnes, dans une assemblée de cent soixante-quinze.

Pour les élections municipales, les données sont plus fragmentaires mais convergent vers un même constat de sous-représentation. Le nombre de femmes maires est resté infime tout au long de la période : on en comptait quatre en 1990 et dix en 1996. Parmi les conseillers municipaux, la proportion de femmes était sensiblement plus élevée que parmi les maires, sans toutefois atteindre des niveaux susceptibles de modifier les rapports de force au sein des exécutifs communaux. L'analyse statistique met aussi en évidence des disparités géographiques significatives. Les femmes candidates et élues se concentraient principalement dans les centres urbains Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro où l'accès à l'éducation et les transformations des rapports de genre étaient plus avancés que dans les zones rurales. Dans les régions du nord et de l'ouest du pays, marquées par des structures sociales plus conservatrices, les candidatures féminines demeuraient exceptionnelles.

La conférence de Beijing sur les femmes (1995), quatrième conférence mondiale en la matière, constitua un moment important pour les mouvements de femmes ivoiriens. La Plate-forme d'action de Beijing, adoptée à l'issue de la conférence, formulait des recommandations précises en matière de participation politique des femmes, appelant les gouvernements à adopter des mesures volontaristes quotas, parité, actions positives pour corriger les inégalités de représentation. La Côte d'Ivoire, qui avait participé à la conférence, s'engagea à mettre en œuvre les recommandations de la Plate-forme, mais la traduction concrète de ces engagements resta très en deçà des promesses (Nations unies, 1995 ; Sow, 2004).

2.2 La multiplication des acteurs politiques et les nouvelles possibilités de participation féminine

Le multipartisme transforme progressivement les modalités de l'engagement politique. La compétition électorale ne repose plus exclusivement sur une formation politique dominante. L'apparition de nouvelles organisations crée des espaces supplémentaires de mobilisation, de recrutement et de candidature. Cette évolution offre aux femmes de nouvelles possibilités d'investissement politique. Elles peuvent désormais s'engager dans différents partis, participer aux campagnes électorales et chercher à obtenir des positions de représentativité. La pluralisation de l'espace politique favorise ainsi une plus grande visibilité de la question féminine. La présence des femmes dans les activités militantes (ou électorales) peut progresser sans que leur nombre augmente proportionnellement parmi les élus. La multiplication des partis politiques et la libéralisation de la compétition électorale élargirent théoriquement l'éventail des possibilités de candidature pour les femmes. Au lieu de dépendre exclusivement des mécanismes d'investiture du PDCI-RDA, elles pouvaient désormais solliciter l'investiture de formations politiques concurrentes le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, le Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara, ou les nombreux partis de moindre envergure qui fleurirent dans le sillage de l'ouverture démocratique. Les formations politiques nouvellement créées reproduisirent, pour l'essentiel, les mêmes logiques de marginalisation des femmes que le parti unique. Les directions partisanes restèrent massivement masculines, les investitures dans les circonscriptions jugées « gagnables » furent prioritairement attribuées à des hommes, et les femmes se virent le plus souvent proposer des candidatures dans des

circonscriptions où le parti n'avait aucune chance de l'emporter (Sow, 2004 ; Tripp et al., 2006).

De 1990 à 1995 les femmes constituent une composante importante du corps électoral et participent aux activités partisanes, mais elles demeurent minoritaires parmi les candidats placés en position favorable et parmi les élus. Cette situation révèle les limites d'une lecture quantitative de la démocratisation. La multiplication des partis élargit la compétition, mais les mécanismes de sélection des candidats continuent de fonctionner selon des logiques qui peuvent défavoriser les femmes.

2.3. L'action des organisations féminines dans la politisation des femmes

La période de 1990 à 1995 est caractérisée par une diversification des formes d'organisation féminine. Les associations de femmes et les structures féminines liées aux partis politiques contribuent à l'éducation civique, à la mobilisation électorale et à la sensibilisation aux droits politiques. En Côte d'Ivoire les organisations féminines constituent progressivement l'un des espaces de médiation. Leur action participe à la diffusion d'une nouvelle conception du rôle de la femme dans la société : celle-ci n'est plus seulement envisagée dans ses fonctions familiales et sociales, mais également comme citoyenne électrice militante et, potentiellement candidate. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique internationale plus large et doit être replacée dans un contexte international issu de la conférence de Bandung de 1955. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF / CEDAW) adoptée par l'ONU en 1979 avait consacré l'importance de la participation des femmes à la vie politique et publique. Son article 7 invite notamment les Etats parties à garantir aux femmes dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit

de participer à la vie politique et publique. La Côte d'Ivoire a ratifié cette convention de 1995. Cette ratification renforce le cadre international dans lequel s'inscrit désormais la question de la participation politique des femmes. De ce fait les organisations féminines deviennent alors des relais entre les principes internationaux d'égalité et leur appropriation dans les sociétés africaines. L'action des organisations féminines s'exerce d'abord par la sensibilisation et l'éducation politique. L'année 1995 marque une nouvelle étape de la participation politique féminine. Elle renforce la consolidation du multipartisme, l'approfondissement des débats sur la démocratisation et le renforcement de l'agenda international relatif aux droits des femmes. La ratification de la CEDEF par la Côte d'Ivoire en 1995 donne une nouvelle assise internationale aux revendications en faveur de l'égalité politique. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, adopte la Déclaration et le Programme d'action de Beijing qui font de la participation des femmes au pouvoir et à la prise de décision un domaine d'action prioritaire.

Entre 1990 et 1995, l'ouverture multipartite a permis aux femmes d'investir davantage l'espace politique, mais leur accès aux positions électives demeure inférieur à leur participation à la vie politique et sociale. Kafui Adjamagbo-Johnson (1997), dans une analyse consacrée à la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest publiée dans le numéro de *Politique africaine* consacré à « L'Afrique des femmes », a formulé avec netteté le diagnostic qui vaut pour la Côte d'Ivoire de cette période : l'égalité entre hommes et femmes est proclamée dans tous les documents issus des rencontres internationales comme dans les résolutions africaines, mais le politique demeure un domaine presque exclusivement masculin, où subsistent de nombreuses discriminations institutionnalisées. Les organisations féminines jouent alors un rôle d'intermédiation politique : elles rapprochent les femmes des

espaces où se prennent les décisions. Leur action contribue ainsi à déplacer les frontières traditionnelles entre espace privé et espace public. Cette interprétation rejoint les analyses de Naila Kabeer (1999), pour qui l'émancipation des femmes ne se réduit pas à l'acquisition de droits formels, mais suppose également le développement de leur capacité à faire des choix et à agir sur leur environnement social et politique. Former les femmes signifie leur fournir des instruments permettant de comprendre les mécanismes électoraux, les institutions et les règles de fonctionnement de la vie politique.

La faible présence féminine dans les assemblées élues s'explique par l'interaction de plusieurs facteurs : la sélection des candidatures par les partis, l'accès inégal aux ressources publiques et financières, les normes sociales relatives à l'exercice du pouvoir et la persistance d'une conception largement masculine du leadership politique. La démocratisation apparaît ainsi comme une condition nécessaire mais non suffisante de l'amélioration de la représentation féminine. Si Bandung contribue à diffuser une conception politique fondée sur l'émancipation et l'égalité des peuples, la traduction de ces principes dans la représentation politique des femmes demeure tributaire des contextes nationaux. Les principes internationaux sont réinterprétés et négociés dans les structures politiques et sociales à soumettre. On peut retenir que la période de 1990 à 1995 favorise l'ouverture du multipartisme qui transforme les conditions de la participation politique en Côte d'Ivoire, et offre aux femmes de nouveaux espaces de mobilisation et de compétition électorale. Toutefois, la progression de leur visibilité politique ne s'accompagne pas d'une transformation proportionnelle de leur représentation dans les institutions élues. L'analyse des organisations féminines permet ainsi de nuancer l'idée selon laquelle l'amélioration de la participation politique des femmes serait uniquement le résultat de décisions prises par les pouvoirs publics. Elle résulte

également d'un processus de mobilisation par le bas, dans lequel les femmes organisées participent elles-mêmes à la transformation des conditions de leur présence dans l'espace politique.

3. La diversification politique et les nouvelles dynamiques de représentation des femmes (1995 - 2000)

3.1. L'affirmation d'un nouvel environnement international en faveur de la participation des femmes

L'année 1995 constitue un tournant dans l'histoire internationale des droits des femmes. La 4ème Conférence mondiale sur les femmes, réunie à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, adopte la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Cette conférence consolide plusieurs décennies d'engagement international en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et fait de la participation des femmes, un enjeu central. Pour la Côte d'Ivoire, cette dynamique internationale intervient dans un contexte politique marqué depuis 1990 par le multipartisme. Elle fournit un cadre supplémentaire aux revendications relatives à la présence des femmes dans les espaces de décision. La Côte d'Ivoire participe à la conférence de Beijing et adhère au Programme d'action adopté à cette occasion. Le gouvernement ivoirien reconnaît par la suite que les conférences internationales, notamment Beijing, ont contribué à renforcer les actions en faveur de la participation des femmes à la prise de décision. De ce fait, Bandung constitue ainsi un arrière-plan historique de l'affirmation des principes de l'émancipation et l'égalité dans les espaces afro-asiatiques, tandis que les conférences internationales consacrées aux femmes offrent des cadres plus spécifiques à la promotion de leurs droits politiques. Pour signifier la manière dont l'ensemble de principes issus de l'évolution du système international est progressivement réapproprié dans un contexte national.

3.2. La ratification de la CEDEF : une consolidation du cadre juridique international

L'année 1995 est marquée par la ratification par la Côte d'Ivoire de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF / CEDAW). Le dépôt de l'instrument de ratification auprès des Nations Unies est enregistré le 18 décembre 1995. Il engage les états parties à prendre les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans ce domaine et garantir leur participation, dans des conditions d'égalité avec les hommes. La ratification de la CEDEF ne signifie pas que l'égalité politique devient immédiatement une réalité en Côte d'Ivoire. Elle constitue plutôt un engagement juridique international supplémentaire susceptible d'accompagner les transformations du cadre national La période 1995-2000 est comprise comme une phase de consolidation normative : les femmes bénéficient désormais d'un environnement international plus explicite en matière d'égalité et de participation à la décision politique.

3.3 Les élections législatives et municipales : une progression limitée de la représentation féminine

Les élections législatives de 1995 constituent un indicateur essentiel de l'évolution de la représentation politique des femmes. Le scrutin aboutit à une Assemblée nationale de 175 sièges. Les résultats définitifs donnent une majorité importante au PDCI, tandis que le RDA et le FPI obtiennent également des sièges. Du point de vue de la représentation selon le sexe, les données de l'Union interparlementaire font apparaître 14 femmes contre 161 hommes. Les femmes représentent ainsi environ 8% de l'Assemblée nationale. Ce résultat marque une évolution plus marquée aux séquences précédentes, mais demeure très loin éloigné d'une représentation équilibrée.

L'ouverture multipartiste n'a donc pas produit une égalité politique entre les sexes.

Les élections législatives de 2000 interviennent après l'adoption de la Constitution de la Deuxième République et dans un contexte politique profondément transformé. Le scrutin de 2000 aboutit à une Assemblée nationale élargie à 225 sièges. Le FPI obtient 96 sièges, le PDCI 94 et le RDR 5, tandis que plusieurs autres formations et des indépendants se partagent les sièges restants. Cette recomposition du paysage parlementaire montre que l'espace politique ivoirien est désormais beaucoup plus pluraliste qu'en 1995. Les données disponibles dans les sources statistiques nationales indiquent qu'à l'entrée dans la Deuxième République, le nombre de femmes députées atteint 19. La période 1995 - 2000 se caractérise par une progression de la représentation féminine, même si celle-ci demeure insuffisante au regard de l'objectif d'égalité. L'évolution observée entre 1995 et 2000 met d'un côté, le cadre normatif qui s'est considérablement renforcé : participation aux processus de Beijing, ratification de la CEDEF, reconnaissance croissante de l'égalité entre les sexes et multiplication des discours publics favorables à la participation des femmes. La progression de 1995 à 2000 doit donc être interprétée comme une avancée réelle mais inachevée.

La participation politique des femmes ne se limite pas au Parlement. Les municipalités constituent un autre espace essentiel d'observation. Les données produites par l'état ivoirien indiquent que la proportion des femmes dans les mairies demeure faible au cours de cette période. Un rapport national fait état d'une représentation féminine de 5,1% dans les mairies en 1995 ; seulement dix femmes élues maires sur les 196 communes. En 2000, les résultats des élections donnent neuf femmes maires élues. Ce chiffre montre que la représentation féminine reste faible aussi bien au niveau national qu'au niveau

local. La comparaison entre le Parlement et la municipalité permet donc de constater que la question de la représentation politique féminine traverse différents niveaux de pouvoir. Les femmes ne rencontrent pas seulement des difficultés pour accéder à l'Assemblée nationale, elles restent également sous-représentées dans les institutions locales. Les municipalités constituent pourtant un espace particulièrement important pour l'apprentissage du pouvoir et la construction de carrières publiques. La faiblesse de la présence féminine dans ces institutions limite donc les possibilités de constitution d'un véritable vivier de responsables politiques féminines. Cette situation est particulièrement révélatrice : elle montre que la démocratisation du système politique et la multiplication des partis ne suffisent pas à supprimer les mécanismes sociaux et politiques qui limitent l'accès des femmes aux fonctions électives.

Conclusion

En définitive, cette étude consacrée à « Bandung et la participation des femmes aux élections en Côte d'Ivoire : cas des élections municipales et législatives (1975 - 2000) » s'inscrit dans un processus historique progressif, marqué à la fois par l'affirmation des principes internationaux d'émancipation et d'égalité, les transformations du système politique ivoirien, et les capacités d'action des femmes elles-mêmes. L'analyse de trois axes : 1975-1990, 1990-1995 et 1995-2000 permet de mettre en évidence cette évolution. La première période (1975-1990) correspond à une phase de consolidation encore limitée de la présence des femmes dans les institutions électives. Le cadre constitutionnel ivoirien reconnaît l'égalité politique entre les sexes, tandis que le contexte international, notamment l'Année internationale de la femme en 1975 et la première Conférence mondiale sur les femmes de Mexico, contribuent à légitimer les

revendications relatives à l'émancipation et à la participation des femmes. Cependant, la reconnaissance juridique des droits politiques ne se traduit pas immédiatement par une représentation significative au sein des assemblées élues. La présence féminine au Parlement comme dans les collectivités locales demeure faible, révélant ainsi l'écart persistant entre l'égalité formelle des droits et l'égalité effective d'accès au pouvoir. La deuxième période (1990-1995) marque une rupture importante. L'avènement du multipartisme transforme les conditions de la compétition électorale et élargit l'espace de participation politique. Les femmes disposent désormais de nouvelles opportunités d'engagement à travers la multiplication des formations politiques et à la diversification des espaces de mobilisation. Toutefois, cette ouverture ne se produit pas automatiquement d'une progression proportionnelle de leur représentation. Les élections montrent que les femmes demeurent minoritaires parmi les candidats et les élus. La démocratisation apparaît donc comme une condition favorable, mais non suffisante, à l'égalité de représentation entre les sexes. La troisième période (1995-2000) confirme cette tendance tout en révélant une évolution plus notable. La participation de la Côte d'Ivoire aux dynamiques internationales relatives aux droits des femmes, notamment dans le contexte de la Conférence de Beijing de 1995 et de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), contribuent à renforcer le cadre normatif favorable à leur participation politique. La présence des femmes dans les institutions élues progresse, mais elle reste largement inférieure à celle des hommes. L'évolution observée correspond donc davantage à une visibilité politique accrue qu'à une véritable égalité dans l'accès aux responsabilités. Entre 1975 et 2000, la participation des femmes aux élections municipales et législatives en Côte d'Ivoire connaît une progression réelle, mais lente, discontinue et inégalement répartie selon les institutions et

les périodes. Cette évolution est particulièrement perceptible après l'ouverture multipartite et le renforcement au cours des années 1990, des normes internationales relatives aux droits politiques des femmes. Toutefois, la progression de la participation ne s'accompagne pas d'une transformation équivalente de la représentation dans les espaces de décision. L'étude précise que Bandung participe plutôt à l'affirmation et à la diffusion d'une conception politique fondée sur l'émancipation, l'égalité, la souveraineté et la participation des peuples. Ces principes sont ensuite relayés et précisés par d'autres dynamiques internationales. Dans le contexte ivoirien, ils ont été réinterprétés à travers les transformations du système politique, des engagements internationaux et des mobilisations féminines. L'importance de cette étude réside dans le fait que la participation politique des femmes ne peut être appréhendée uniquement à travers l'existence des droits juridiquement reconnus ; mais aussi au niveau des rapports entre normes internationales, transformations politiques nationales, stratégies partisanes et capacité d'action des femmes. Elle met en évidence le décalage entre citoyenneté juridique, participation électorale et représentation politique. Cette période 1975-2000 apparaît comme une phase de transition dans l'histoire politique des femmes en Côte d'Ivoire. Elle marque le passage progressif d'une reconnaissance de leurs droits politiques vers une présence plus visible dans la compétition électorale et les institutions représentatives. Au-delà de son intérêt historique, cette étude présente une portée sociale. Elle contribue à rendre visible des actrices longtemps demeurées relativement marginales dans les récits de l'histoire politique ivoirienne. En mettant en évidence leurs candidatures, leurs stratégies, leurs réussites mais aussi les obstacles rencontrés, elles participent à une meilleure connaissance de la place occupée par les femmes dans la construction de la citoyenneté et de la démocratie en Côte d'Ivoire. L'étude présente également une utilité pour la

compréhension des politiques actuelles de promotion de la participation politique des femmes. Le recul historique de la période 1975-2000 montre que les progrès de la représentation féminine résultent rarement de la reconnaissance des droits formels. Il suppose des mécanismes permettant de transformer effectivement ces droits en possibilité d'accès aux responsabilités. Toutefois, au seuil du XXI^{e} siècle, l'égalité politique demeure inachevée. L'enjeu principal reste désormais leur capacité effective à accéder aux lieux de décision et à exercer durablement le pouvoir politique.

Références bibliographiques

KABER Naila, (1999), « Ressources, Agency, Achievements : Reflections on the Measurement of Women's Empowerment », Development and Change, vol.30, n°3, p 435-464

KAFUI Adjamagbo-Johnson, (1997). Le politique est aussi l'affaire des femmes. *Politique africaine,* (65), 62-73.

AMPIAH Kweku, 2007, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955*, Folkestone, Global Oriental.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2003, *Côte d'Ivoire : Un pays au bord du gouffre*, Londres.

BAKARY Tessy, 1984, « Élite Transformation and Political Succession », in I. William Zartman et Christopher Delgado (dir.), *The Political Economy of Ivory Coast*, New York, Praeger.

BOUTROS-GHALI Boutros, 1996, *An Agenda for Democratization*, New York, United Nations.

CEDAW, 2003, *Rapport initial de la Côte d'Ivoire*, CEDAW/C/CIV/1-3, Genève, Nations unies.

FRASER Arvonne S.,1999, « Becoming Human: The Origins and Development of Women's Human Rights », *Human Rights Quarterly*, vol. 21, n° 4, p. 853-906.

HALIMI Gisèle, 1994, *Femmes : moitié de la terre, moitié du pouvoir*, Gallimard, Paris.
NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE (NDI), 2001, *The Political Participation of Women in Côte d'Ivoire*, Washington.
NATIONS UNIES, 1979, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, New York.
NATIONS UNIES, 1995, *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, New York,.
NATIONS UNIES, CONSEIL DE SÉCURITÉ, 2000, *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325, New York.
PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York, diverses années (1995-2005)..
PRASHAD Vijay, 2007, *The Darker Nations: A People's History of the Third World*, New York, The New Press.
République de Côte d'Ivoire, *Constitution du 3 novembre 1960*, Abidjan, 1960
République de Côte d'Ivoire. 1960. *Constitution du 3 novembre 1960*.
République de Côte d'Ivoire. (1978). *Loi n° 78-07 du 9 janvier 1978 portant institution de communes de plein exercice en Côte d'Ivoire*.
République de Côte d'Ivoire. (1980). *Loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale*.
République de Côte d'Ivoire. (1985). *Loi n° 85-1085 du 17 octobre 1985 portant création de quatre-vingt-dix-huit communes de plein exercice en Côte d'Ivoire*.
République de Côte d'Ivoire. (2019). *Loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les Assemblées élues*.
SOW Fatou, 2004, « La recherche féministe francophone : langue, identité et enjeux », in *Les femmes et la politique en Afrique*, L'Harmattan, Paris, p. 23-48.

TRIPP Aili Mari, 2000, *Women and Politics in Uganda*, Oxford, James Currey.
TRIPP Aili Mari, CASIMIRO Isabel, KWESIGA Joy et MUNGWA Alice, 2009, *African Women's Movements: Transforming Political Landscapes*, Cambridge, Cambridge University Press.
Union interparlementaire. 1976. Côte d'Ivoire : Élections du 16 novembre 1975. In *Chronique des élections parlementaires*, Vol. 10.
Union interparlementaire. 1981. Côte d'Ivoire : Élections des 9 et 23 novembre 1980. In *Chronique des élections parlementaires*, Vol. 15.
Union interparlementaire. 1986. Côte d'Ivoire : Élections du 10 novembre 1985. In *Chronique des élections parlementaires* Vol. 20.
Union interparlementaire. 2000. *Les femmes dans les parlements nationaux : Situation mondiale*. Union interparlementaire.
Union interparlementaire. 2011, *PARLINE database: Côte d'Ivoire, Assemblée nationale, election archives, 1975-2011*.
VIDAL Claudine, 2006, *Sociologie des passions : Côte d'Ivoire, Rwanda*, Karthala, Paris
VIDAL Claudine, 1997 « Les politisations du genre en Côte d'Ivoire », in *Politiques africaines*, n° 65, p. 62-74.
WRIGHT Richard, 1956, *The Color Curtain: A Report on the Bandung Conference*, Cleveland, World Publishing Company.